

DELIBERATION N° 79/90 : DENOMINATION DE RUE ET IMPASSE LOTISSEMENT SCIC -
Z.A.C. LUDRES-SUD

Sur proposition de Monsieur DAUX, Conseiller Municipal, et rapporteur de la Commission "Environnement",

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- L'artère principale du lotissement SCIC situé dans le quartier des explorateurs, allant de la Côte Saint-Maurice à la rue Jean Charcot, reçoit la dénomination de rue Jacques MARQUETTE.
- L'Impasse du lotissement donnant sur ladite artère reçoit la dénomination d'impasse Albert LACOMBE.